

## Kolly Nicolas, Péclard Cédric

Acquisition et développement du site de l'ancienne brasserie Cardinal, quels montants engagés entre 2011 et 2021 ?

Cosignataires: 0 Date de dépôt: 17.03.21 DEE

## Dépôt

Le Grand Conseil a accepté, à l'été 2011, d'octroyer 12.5 millions pour l'acquisition des immeubles de l'ancienne brasserie Cardinal. Depuis cette date, de très nombreux montants ont été engagés par le canton, la commune et la Confédération afin de développer le site, tant d'un point de vue de la société propriétaire du site (Bluefactory Fribourg-Freiburg SA - le contenant) que du point du vue du développement des plateformes sur ce site (contenu).

Par la présente question écrite, nous demandons que le Conseil d'Etat liste de manière détaillée et complète l'ensemble des montants engagés par le canton, par la commune en parallèle via la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA dont le canton est à 50 % actionnaire ou par des subventions de la Confédération. Nous demandons que le Conseil d'Etat liste donc les coûts investis sur le site pour son acquisition en 2011-2012, pour le financement des plateformes technologiques en 2014, pour le financement découlant de la nouvelle politique régionale en 2016, pour l'aide complémentaire apportée à la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA en 2016, pour le soutien à la culture apporté sur le site blueFACTORY en 2017, pour la construction du bâtiment Smart Living Building en juin 2018, pour le financement complémentaire du SICHH en décembre 2019, pour la part de la nouvelle politique régionale concernant les plateformes blueFACTORY (Innosquare, Fri Up, Swiss Plastics Cluster, Building Innovation Cluster, Cluster Food & Nutrition) en mai 2020.

Nous demandons également de connaître les montants investis indirectement par le canton sur le site tels que le personnel mis à disposition du développement du site blueFACTORY et rémunéré par les comptes ordinaires de l'Etat par exemple ou encore par les prestations et mises à disposition de collaborateurs par le Service public de l'emploi (mesures de réinsertion) sur le site.

Ces informations sont importantes à la population fribourgeoise afin de fonder son opinion dans le cadre du vote référendaire portant sur la recapitalisation de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA qui aura lieu le 13 juin 2021.

Par conséquent, nous demandons expressément au Conseil d'Etat de respecter le délai légal de deux mois pour y répondre (art. 78 al. 2 LGC) et informons d'ores et déjà le Conseil d'Etat que nous refuserons toute demande de prolongation de délai pour répondre à la présente question écrite.